



Chers Adhérents,

Le vieil adage “ les années se suivent mais ne se ressemblent pas” ne semble pas en passe de se vérifier entre 2020 et 2021. L'état sanitaire mondial ne s'améliore pas, en France non plus et notre action syndicale pour défendre la Propriété Privée Rurale en est particulièrement affectée.

Si nous utilisons les moyens techniques à notre disposition, visioconférences, télétravail, il nous tarde de pouvoir vous réunir en présentiel pour vous informer de l'actualité, des projets de formations et du suivi des dossiers politiques importants qui menacent la Propriété Privée Rurale.

A l'heure où nous publions cette LETTRE, une proposition de Loi vient d'être déposée et enregistrée à l'Assemblée Nationale par le député En Marche, Jean-Bernard SEMPASTOUS, ayant pour objectif la lutte contre l'agrandissement excessif et l'accaparement des terres. En substance, renforcement des pouvoirs de la SAFER !!!! Après plusieurs tentatives passées, déjouées par l'action de la FNPPR qui a su, à l'époque, grâce à sa compétence juridique, faire reconnaître l'anti constitutionnalité de certains textes de Loi, les Propriétaires vont devoir une fois encore se battre pour stopper cette nouvelle offensive. Nous serons, encore cette fois présents !!

Le président Philippe Brayer

Relance cotisation 2021

Comme chaque année, nous vous invitons à renouveler votre cotisation, ressource unique et indispensable au bon fonctionnement de notre structure dont tous les administrateurs sont bénévoles. Votre fidélité est le gage de la poursuite et du succès de nos actions.

Plus nombreux nous serons, plus forts nous serons pour défendre vos intérêts.

A mi-février 2021, seuls 50% d'entre vous ont renouvelé leur adhésion, aussi nous nous permettons de vous solliciter à nouveau. Nous vous rappelons que l'adhésion à notre syndicat vous assure gratuitement à une responsabilité civile propriétaire, mais il est nécessaire que vous renouveliez votre adhésion avant le 20 mars 2021 pour bénéficier de cette assurance.

De plus, en tant qu'adhérent, vous pourrez bénéficier d'un accès auprès des experts et juristes partenaires de votre syndicat .

Merci de retourner votre bulletin d'adhésion complété avec les surfaces par commune pour bénéficier de l'assurance.

N'hésitez plus, rejoignez-nous ! A bientôt !

AGENDA:

Conseil d'administration en vidéoconférence le 29 mars 2021

VUE SUR TWITTER:

@BRonssin
Dites @Sempastousph, le conflit d'intérêt, la concurrence déloyale, le détournement de recette publique ça devrait vous faire réagir. Vous feriez bien de comparer l'autorité des marchés financiers / SAFER avant d'évoquer la concentration, l'accaparement et la régulation #foncier

Vous avez besoin de conseils, nous sommes à vos côtés, venez nous rencontrer :

- Conseils personnalisés
- Bases de données actualisées
- Confidentialité

N'oubliez pas que la cotisation au Syndicat de la Propriété Privée Rurale est déductible de vos revenus fonciers (ligne 221 de la déclaration 2044).

Indice de référence des loyers IRL : '4° trimestre 2020 : 130,52 soit + 0,20% sur un an.